



HAL
open science

Master Droit privé droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé droit public. 2016, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02041532

HAL Id: hceres-02041532

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041532v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé droit public

- Université de Bretagne Sud - UBS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit économie gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne-Sud - UBS

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Constituant l'unique master juridique de l'université de Bretagne-Sud, le master mention *Droit privé droit public* décroïsonne les disciplines de droit privé et de droit public si l'on s'en tient aux objectifs exposés. Le but est notamment d'harmoniser les pratiques pédagogiques par delà la traditionnelle dichotomie droit privé/droit public.

La première année de master (M1) se présente néanmoins comme la coexistence de deux spécialités, l'une de droit public, l'autre de droit privé, elle-même subdivisée en quatre parcours (*Droit privé général, Droit notarial, Droit des affaires, Carrières judiciaires*) dont la distinction découle des matières choisies au titre des unités d'enseignement (UE) fondamentales assorties de travaux dirigés. C'est en deuxième année de master (M2) qu'apparaît la véritable spécialisation, l'une privatiste, *Pratique contractuelle et contentieux des affaires*, l'autre publiciste *Juriste conseil des collectivités territoriales*. Ces deux spécialités conduisent à des débouchés clairement identifiés (services juridiques ou contentieux des entreprises telles que les banques, compagnies d'assurance, offices d'HLM (Habitation à loyer modéré), sociétés de gestion immobilière... pour la spécialité privatiste ; juristes de collectivités territoriales, généralistes ou spécialisés, travaillant dans les services juridiques et administratifs d'une collectivité territoriale, d'une administration d'Etat en lien avec les collectivités territoriales, des établissements publics, sociétés d'économie mixte... pour la spécialité publiciste).

La finalité est clairement professionnelle tout en n'excluant pas la poursuite d'études doctorales. Le choix des spécialisations vise à surmonter le double écueil d'une niche confidentielle au risque d'une restriction des débouchés et d'une dénomination non suffisamment spécifique au regard des autres masters juridiques de la région exposant à une concurrence déséquilibrée.

Synthèse de l'évaluation

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont décrits explicitement. Les unités d'enseignement ont été définies en cohérence avec les compétences recherchées, les unes et les autres étant tout à la fois clairement définies pour chacune des spécialités et pleinement articulées avec des débouchés professionnels soucieux de l'environnement économique et social. L'absence d'annexe descriptive au diplôme est néanmoins dommageable.

Le parti pris professionnalisant justifie une forte présence d'enseignements à orientation professionnalisante (à l'instar des unités d'enseignements de pratique contractuelle et professionnelle, de pratiques d'intégration professionnelle ou encore de communication professionnelle en deuxième année de master) et la place majeure occupée par les stages et projets tuteurés en témoigne. Le suivi de l'insertion professionnelle crédibilisant l'orientation professionnelle donnée au master reste perfectible sur la régularité. Les données communiquées, en particulier une enquête de l'observatoire de l'insertion professionnelle de 2013 (taux de réponse de 72% pour la spécialité de droit privé, de 92% pour celle de droit public) montrent un taux d'insertion satisfaisant avec 84,61% pour la spécialité privatiste et 100% pour la spécialité publiciste (quoique à 45% d'emplois de niveau supérieur s'agissant de cette dernière).

Les taux de réussite sont satisfaisants, évoluant en M1 autour de 80% et de 100% en M2.

On doit saluer la forte implication de l'équipe pédagogique que le modeste effectif (14 enseignants-chercheurs titulaires et 6 enseignants-chercheurs contractuels) rend d'autant plus méritoire qu'elle doit parallèlement assumer une activité de recherche indispensable au maintien des masters. La mise en place de projets tuteurés, le suivi des mémoires et des stages conduisent à un encadrement significatif rendu possible, il est vrai, par des effectifs étudiants relativement modestes au risque de fragiliser la pérennité de la formation.

La structuration du master est à revoir dans son adéquation avec la mention *Droit privé droit public* : le M1 doit prendre davantage l'aspect d'un tronc commun préparant aux spécialités de la deuxième année. Cela n'empêche pas une

dominante publiciste ou privatiste selon les choix opérés mais l’agencement actuel relève plus d’une logique tubulaire que de celle revendiquée du décroisement.

Points forts :

- Forte professionnalisation de la formation.
- Bonne adéquation des compétences aux débouchés.
- Bon encadrement des étudiants.

Points faibles :

- Absence paradoxale de l’alternance.
- Un manque de clarté sur l’articulation des spécialités et parcours.
- Effectifs fragiles.
- Défaut d’une annexe descriptive au diplôme.

Recommandations :

- Il faudrait envisager rapidement la mise en place de l’alternance en M2 (contrats de professionnalisation et apprentissage) de nature à conforter l’attractivité et qui pourrait par ailleurs être une source potentielle de ressources propres.
- La première année devrait davantage laisser place à un tronc commun n’interdisant pas une spécialisation préparatoire à la deuxième année mais évitant une dichotomie par trop prononcée alors que les M1 sont présentés, l’un comme affecté de la spécialité *Droit privé*, l’autre de la spécialité *Droit public*.
- Le dossier gagnerait à être alimenté de plus de données chiffrées agrémentées de leur analyse.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Pour analyser l’adéquation du cursus aux objectifs, il importe de clarifier au préalable l’identité de la mention. L’ambiguïté demeure à la lecture du dossier sur l’existence d’une mention <i>Droit</i> ou d’une mention <i>Droit privé droit public</i>. Et si les spécialités concernent assez logiquement la deuxième année, respectivement <i>Pratique contractuelle et contentieux des affaires</i> et <i>Juriste conseil des collectivités territoriales</i>. Une mention se doit de couvrir les deux années et si celle-ci est bien <i>Droit privé droit public</i>, il serait <i>a priori</i> pertinent de voir des formations empruntant aux deux champs disciplinaires, soit le « décroisement » mentionné justement par le dossier. Cela étant, l’impression finale reste plutôt la juxtaposition de deux filières à part entière illustrées par la dénomination du M1 partagé en deux spécialités, droit privé et droit public. Ajoutons pour le droit privé quatre parcours (<i>Notarial, Affaires, Carrières judiciaires, Privé général</i>, faisant référence aux anciennes maîtrises existant dans les facultés de droit) dont la différenciation se cantonne essentiellement au choix ciblé des matières à TD (travaux dirigés). Une clarification s’impose dans l’utilisation des notions de mention, spécialité et parcours.</p> <p>Les unités d’enseignement répondent par ailleurs aux objectifs affichés et au type de diplôme délivré de même que sont bien identifiés les débouchés visés par le diplôme. Les enseignements sont en cohérence avec les compétences recherchées.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le choix a été fait de présenter des formations originales au regard des masters existant dans le grand ouest (Bretagne et Pays de Loire) en veillant à se saisir d'un angle particulier lorsque les masters des autres universités se situaient dans un champ disciplinaire voisin. Ainsi, si les universités de la zone proposent toutes un master droit des affaires, contentieux ou encore relatif à la pratique du droit des sociétés, la spécificité du master de l'université de Bretagne-Sud est d'être tournée vers les pratiques contractuelles et la gestion des risques. Et l'accent est mis tout particulièrement sur une professionnalisation assumée débutant dès le M1 et en adéquation avec le tissu socio-économique local ; comme le montrent les multiples partenaires mentionnés, des collectivités territoriales aux chambres professionnelles en passant par le barreau et autres professions liées à la Justice. Le laboratoire d'appui, l'IREA (Institut de recherche sur les entreprises et les administrations) (Equipe d'accueil (EA) 4251) s'inscrit dans des réseaux : Maison des sciences de l'homme en Bretagne, GRALE (Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe, groupement d'intérêt scientifique rattaché au Centre national de la recherche scientifique, CNRS) et coopère sur des projets avec les autres équipes de recherche régionales (notamment Rennes 1 et Nantes). L'effort de conjuguer l'originalité de la formation sans restreindre excessivement les débouchés par une spécialisation par trop pointue et l'adéquation à l'environnement socio-économique doit être salué.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique manifeste une réelle implication avec un bon équilibre entre universitaires et praticiens (14 enseignants-chercheurs titulaires et 6 enseignants-chercheurs contractuels, 19 intervenants professionnels). Mais cet investissement soutenu est pour ainsi dire inévitable du fait d'effectifs statutaires relativement modestes intervenant également dans le cycle licence. On note en particulier le renfort de six enseignants-chercheurs contractuels témoignant d'une certaine précarité dans l'encadrement, rendant d'autant plus impérative la pleine contribution des personnels permanents.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs peuvent paraître modestes particulièrement en M1 (pour l'année 2010-2011, 35 étudiants en M1 et 25 en M2 ; pour l'année 2014-2015, 25 en M1, 25 en M2 mais avec des variations annuelles significatives selon les années en M1 : ainsi 47 en 2013-2014 mais 25 l'année suivante). Le phénomène de « fuite » après la troisième année de licence est classique dans nombre d'universités, de taille modeste, souvent qualifiées de « proximité ». Tout l'enjeu est de compenser en partie ces départs par l'arrivée d'étudiants d'autres universités posant ainsi la question de l'attractivité de la formation. Le tableau récapitulatif des effectifs aurait ainsi mérité une analyse sur la provenance des étudiants, singulièrement en master 2, d'autant qu'existent de réelles fluctuations selon les années pour lesquelles des explications devraient être recherchées.</p> <p>Les taux de réussite s'avèrent par ailleurs très satisfaisants puisqu'il n'est pas rare de constater 100% de réussite à l'issue du M2 (en M1, la moyenne est de 80%).</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le dossier fait état de travaux produits par les enseignants-chercheurs relevant de l'équipe d'accueil IREA, laboratoire d'appui (rattaché à l'école doctorale Sciences de l'homme, des organisations et de la société (SHOS)), concrétisant un lien entre axes de recherche et formation dispensée en master. Il y a clairement la volonté d'engager des thématiques de recherche corrélées aux formations dispensées au sein des spécialités de master. De même, sont organisées des manifestations scientifiques avec implication des étudiants. On note la présence d'une formation à la recherche comme par la recherche avec l'existence de mémoires distingués en mémoires professionnels et de recherche : la différenciation affichée gagnerait à être explicitée au regard des exigences attendues et ce faisant du degré de rapport direct à la recherche.</p> <p>On constate par ailleurs une différence entre spécialités : la spécialité privatiste prévoyant le mémoire professionnel en M2 et la spécialité publiciste évoquant dès le M1 une méthodologie du mémoire de recherche au premier semestre ainsi que le mémoire professionnel au deuxième semestre et l'on retrouve en deuxième année la même répartition : sans que l'on ait d'explications sur cette différence de traitement entre spécialités d'une même mention et sur la présence des</p>
------------------------------	--

	<p>deux types de mémoire au sein de la filière droit public. Des éclaircissements seraient appréciables quant aux raisons ayant conduit à ces choix. Le poids du mémoire professionnel associé au stage est de 7 ECTS (<i>European credits transfer system</i>) dans le M2 privatiste et de 10 ECTS dans le M2 publiciste, soit un poids relativement modeste même si l'orientation du master est avant tout professionnelle. La démonstration d'une aptitude à la recherche, préalable requis à l'inscription en thèse, serait ainsi davantage facilitée alors même que le dossier fait état d'une difficulté à développer la recherche doctorale.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'orientation principale du master est avant tout professionnelle. Les unités d'enseignement illustrent indéniablement avec en particulier des modules de préparation aux concours ou de techniques de communication professionnelle. On note une implication significative des professionnels dans l'enseignement, particulièrement en M2 dont les niveaux de compétence et de responsabilité sont adaptés à la formation.</p> <p>Il est surprenant que ce primat de la professionnalisation ne soit pas allé jusqu'à la mise en place d'une véritable alternance offrant l'avantage de contrats de professionnalisation financièrement intéressants tant pour l'étudiant que pour la faculté ou/et l'apprentissage sachant que les spécialités choisies s'y prêtent sans nul doute. Au surplus, cela aurait aussi pour vertu d'attirer les étudiants.</p> <p>Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) répondent pour l'essentiel aux critères requis mais il serait opportun d'homogénéiser la présentation du cadre 7 (modalités d'accès à cette certification).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le dossier affiche une politique volontariste de stages conformément à l'orientation professionnelle du master avec un stage obligatoire de 6 semaines dès le M1 (10 semaines envisagées), ce qui n'est pas nécessairement courant dans les M1 juridiques et bien sûr un long stage (16 semaines, 20 semaines envisagées) en M2, la faculté ayant opté pour une durée accrue par rapport au format initial. L'accompagnement se fait par le biais d'une assistance à la recherche matérialisée par un module d'aide à la rédaction de curriculum vitae (CV) et à la préparation à l'entretien d'embauche. L'évaluation du stage est prévue, accompagnant la soutenance du mémoire professionnel et impliquant les maîtres de stage.</p> <p>De plus, sont programmés des projets tuteurés (le dossier donnant des exemples de projets), initiant au travail de groupe en lien avec le monde professionnel et répondant à une logique proche de celle de la « clinique du droit », initiative à encourager. On ne sait cependant si les sujets sont libres, proposés par des professionnels ou/et des enseignants-chercheurs et quels sont les critères de validation.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Dans la continuité de la licence, l'enseignement de langue est valorisé en l'agrémentant de conférences données en langue étrangère. Les cours sont assurés par des enseignants de langue maternelle anglaise et espagnole. La faculté fait appel aux ressources d'un centre de langues organisant pour l'ensemble de l'université la certification CLES (Certification de langues en enseignement supérieur), celle-ci étant commune aux étudiants de troisième année de licence et de master. On regrette cependant l'absence d'informations quant aux taux de participation et de réussite au CLES dont les niveaux ne sont pas davantage détaillés.</p> <p>Il existe une politique de mobilité internationale basée sur des partenariats Erasmus et hors Erasmus, un certain nombre d'universités partenaires étant mentionnées. Les données chiffrées communiquées concernent la mobilité sortante étudiante (5 Erasmus et 2 hors Erasmus), ce qui est plus qu'honorable au regard des effectifs du master ; en revanche, la mobilité entrante est absente. Il est aussi mentionné une mobilité enseignante méritoire au vu des effectifs enseignants et enseignants-chercheurs relativement modestes.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les dispositifs de recrutement et les passerelles correspondent à ce qui se pratique classiquement dans les masters juridiques avec accès de plein droit pour les titulaires de licence en droit et validation pour les autres licences.</p> <p>Il est à noter la présence opportune d'une préparation aux concours en M1 pour la spécialité privatiste et en M1 et M2 pour la spécialité</p>

	<p>publiciste ; il conviendrait de connaître le nombre d'étudiants passant et réussissant les concours sur la période d'habilitation de la formation.</p> <p>On note l'apport constitué par les techniques de communication professionnelle (élaboration de CV, rédaction de lettres de motivation) ou la simulation d'entretien (mais uniquement réservée aux étudiants du M2 de droit public).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement donné demeure principalement présentiel tout en ayant recours aux outils pédagogiques numériques à l'instar de la plate-forme Moodle dans le prolongement de qui se pratique en cycle licence. Soulignons la mise en place depuis l'année 2009-2010 du C2i (Certificat informatique et internet) métiers du droit alors que toutes les facultés de droit ne l'ont pas nécessairement fait ; il aurait été judicieux d'en donner des informations notamment chiffrées (nombre de certifiés par exemple).</p> <p>Un service transversal à l'université permet de suivre et d'adapter les conditions d'enseignement aux étudiants handicapés. Et on retrouve les traditionnels et non moins indispensables aménagements du règlement des études pour les sportifs de haut niveau et les salariés, validés par le responsable pédagogique.</p> <p>La VAE (validation des acquis de l'expérience) est ouverte mais il est dommage de ne pas avoir des données chiffrées en la matière.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le dossier fournit les articles du règlement des examens faisant état d'une combinaison classique de contrôle continu et d'épreuves terminales. Est mise en avant une évaluation non limitée aux seules connaissances universitaires mais prenant en compte tout autant les compétences professionnalisantes (à travers le stage et les projets tuteurés) démarche cohérente avec l'orientation largement professionnelle du master. Une plus grande inventivité dans les types d'exercices demandés, notamment en M2, pourrait être envisagée.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Un livret de l'étudiant existe comprenant la présentation de la formation, le règlement et autres informations à connotation pratique.</p> <p>En revanche, l'annexe descriptive au diplôme fait défaut traduisant clairement un retard de l'université qu'il faudrait combler autant que faire se peut.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le dossier fait état d'un classement relayé par la presse (Le Monde du 8 janvier 2015) situant la faculté comme première faculté de France en termes d'insertion professionnelle pour les masters. Par contraste, le tableau récapitulatif de l'insertion et de la poursuite d'études provenant de l'enquête ministérielle (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)/Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)) ne permet d'avoir que les données des années 2010-2011 et 2011-2012 compte tenu du délai de deux ans après l'obtention du diplôme requis pour l'enquête, avec qui plus est un taux de réponses parfois faible pour des effectifs relativement modestes. En revanche, on a des données issues d'une enquête de l'OIP (Observatoire de l'insertion professionnelle) de l'université de décembre 2013, plus substantielle, établie 30 mois après l'obtention du diplôme où l'on constate un taux d'insertion professionnelle satisfaisant, avec juste un bémol concernant la filière publiciste, où l'on note un nombre relativement faible d'emplois de niveau supérieur. Il aurait été judicieux d'analyser sur un plan quantitatif et qualitatif l'ensemble de ces données issues de sources différentes.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Le conseil de perfectionnement a le mérite d'exister depuis la période d'habilitation 2008-2011 avec une composition et un fonctionnement formalisés, une périodicité de réunion minimale annuelle. Il aurait été intéressant de connaître, compte tenu de cette pratique déjà ancienne, dans quelle mesure ce conseil de perfectionnement a été ou non à l'origine d'évolutions dans le master, exemples à l'appui.</p> <p>Le dispositif d'évaluation par les étudiants reste fondé sur l'évaluation tant de la formation que des enseignements, cette dernière rencontrant plus de difficultés en raison d'une réticence de certains enseignants. On peut déplorer ici l'absence de détails quant aux modalités précises du dispositif ainsi qu'aux données chiffrées (taux de satisfaction, de réponses...) alors même que la démarche est engagée depuis 2007.</p>

Observations de l'établissement

Lorient, le 4 juillet 2016

DOSSIER SUIVI PAR :

Cellule d'aide au pilotage
lucie.garnier@univ-ubs.fr
02 97 01 70 66

Jean PEETERS,
**Président de l'Université Bretagne
Sud**

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département évaluation
des formations et diplômes
Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations de portée générale relatives au rapport transmis par le Comité d'Évaluation du HCERES – Master DROIT PRIVE DROIT PUBLIC - B2017-EV-0561718N-S3MA170012094-013837-RT

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord nous tenons à remercier le Comité d'Évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation de la formation master Droit privé droit public.

La lecture du rapport du HCERES ne soulève de notre part aucune observation de portée générale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean PEETERS
Président de
l'Université Bretagne Sud



Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

